

Le Président

Monsieur Jean-Christophe MORAUD
Préfet de l'Yonne

Aux bons soins de
Madame Sabine Roussely
Sous-Préfet de Sens
2, rue du Général Leclerc
89100 Sens

Champigny, le 8 septembre 2016

LRAR

Objet : Site ISDND de Champigny

Monsieur le Préfet,

Depuis mon courrier du 4 janvier dernier, la situation autour de la décharge de Champigny ne s'est pas améliorée, loin s'en faut.

Nous aurions pu croire qu'à la suite de l'incendie d'août 2015, le remplacement de l'équipe dirigeante du site de la Coved et de la reprise en main par les services de l'État de l'organisation de la sécurité de ce site, les nuisances occasionnées par la décharge diminueraient à défaut de disparaître.

Je vous informais déjà dans mon précédent courrier de la terrible fin d'année que les habitants de Champigny et les patients de la clinique Ker Yonnec ont dû passer en supportant des odeurs pestilentielles.

Si la situation s'était calmée pendant les quelques mois du début d'année, essentiellement dû au fait que les vents sont restés orientés vers le sud, aujourd'hui les conditions de vie autour de la décharge sont redevenues insoutenables.

Du matin au soir et durant toutes les nuits depuis quelques semaines, Champigny et particulièrement la clinique sont sous le vent de la décharge et subissent des odeurs absolument abominables.

Après le transfert des déchets de 2014, puis les nombreux accidents techniques, les dysfonctionnements du site et les incendies à répétition, il est indéniable que la Coved se contrefiche totalement d'infliger des nuisances à ses voisins.

A un manque de professionnalisme avéré mis en lumière lors de l'incendie d'août 2015 (sécurité défaillante, organisation inadaptée, normes imposées par l'arrêté préfectoral non respectées), nous assistons maintenant à une complète non prise en compte par la Coved des nuisances qu'elle génère.

Pour expliquer les odeurs des semaines passées, la Coved désigne comme responsable les fortes intempéries du mois de mai en précisant que « *la méthode de traitement des déchets [qu'elle utilise] est biomécanique et fortement liée au taux d'humidité du milieu environnant.* »

Pourquoi alors ont-ils attendu des semaines que des odeurs épouvantables se dégagent pour mettre du produit masquant dans les lixiviats, régler leur réseau, effectuer des travaux sur le réseau, effectuer des travaux sur la torchère ? ; actions qui n'ont d'ailleurs eu aucun effet bénéfique à ce jour.

La situation est devenue incontrôlable, la Coved nous prouve tous les jours l'incompétence crasse de ses collaborateurs.

Par courrier du 20 janvier dernier, Madame le Député Marie-Louise Fort vous questionnait sur les nuisances générées par le site de la Coved. En retour le 25 mars, vous lui apportez uniquement des réponses liées à la sécurité du site, et en aucun cas concernant les nuisances. En effet, aucune des CSS et inspections par les services de l'État que vous mentionnez n'ont porté sur cette question. Il est indéniable que ni les services de l'État, ni quiconque n'arrivent à contraindre la Coved à prendre les mesures nécessaires pour arrêter de nuire aux riverains du site.

Ainsi, comme vous avez autorisé le développement de cette décharge, nous vous demandons aujourd'hui d'arrêter ce désastre et d'ordonner l'arrêt définitif de l'activité de la Coved sur le site de Champigny.

Traumatiser gravement des citoyens en leur imposant de telles conditions de vie n'est-il pas plus dramatique que de revenir sur une décision d'autorisation d'exploiter ? Rendre plus difficile la guérison de nos malades psychiatriques en leur imposant de telles conditions d'hospitalisation à coté de cette décharge ne résulte-t-il pas d'une erreur d'appréciation de vos services que vous pourriez corriger ?

Monsieur le Préfet, au nom des 120 salariés de la clinique, des 12 médecins travaillant à la clinique et des milliers de patients hospitalisés chaque année pour des troubles psychiatriques, sans compter les campestriens, j'en appelle à votre responsabilité et vous demande d'ordonner la fermeture complète et définitive du site ISDND de Champigny à très brève échéance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Président